

*PROGRAMME*

*éducatif*

*Service de garde  
Sts-Anges*



320, rue des Érables

Saints-Anges

G0S 3E0

Tél. : (418) 386-5541

poste 36740

## Table des matières :

1. Présentation générale
  - a) Mot de bienvenue
  - b) Définition d'un service de garde
  - c) Objectifs d'un service de garde
  
2. Qui sommes-nous?
  - a) Notre service de garde
  - b) Notre rôle
  - c) Notre clientèle
  - d) Nos heures et nos dates d'ouverture
  - e) Nos locaux disponibles
  - f) Notre équipe de travail
  - g) Nos missions
  
3. Le Développement global de l'enfant
  - a) Tableau explicatif
  
4. Domaines d'application
  - a) Interventions éducatives
  - b) Structuration des activités
  - c) Types de regroupement
  
5. Nos principaux intervenants et leurs rôles
  
6. Informations aux parents
  
7. Notre engagement

# 1. Présentation générale

## A) Mot de bienvenue :

Nous sommes heureux de vous accueillir parmi nous. Nous espérons que le service de garde vous permettra de vous sentir en confiance et que notre programme éducatif répondra à vos attentes.

Notre programme éducatif est basé sur le projet éducatif de l'école et sur la loi sur l'instruction publique pour maintenir la cohérence entre l'école et notre milieu. À l'intérieur de ce programme éducatif, vous retrouverez des informations importantes concernant l'organisation et le fonctionnement de notre service de garde. Vous retrouverez également l'importance que nous accordons à votre enfant.

## B) Définition d'un service de garde en milieu scolaire :

L'article 1 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire définit ces services de la façon suivante : « Les services de garde en milieu scolaire assurent la garde des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire d'un centre de services scolaire, en dehors des périodes où des services éducatifs leur sont dispensés. »

Les services de garde offerts en milieu scolaire complètent les services éducatifs fournis par l'école et sont principalement axés sur des activités récréatives. Afin d'offrir un service supplémentaire à l'école et d'assurer la continuité de la mission éducative de cette dernière, la planification des activités du service de garde en milieu scolaire doit faire partie intégrante du projet éducatif de l'école.

### **C) Objectifs du service de garde en milieu scolaire :**

- Assurer la sécurité et le bien-être général des élèves.
- Participer à l'atteinte des objectifs du projet éducatif de l'école.
- Mettre en place des activités et des projets récréatifs qui aident au développement global des élèves.
- Encourager le développement d'habiletés sociales, telles que le partage et la coopération.
- Soutenir les élèves dans leurs travaux scolaires après la classe en leur offrant un temps et un lieu de réalisation appropriés et en leur donnant accès au matériel nécessaire.

## **2. Qui sommes-nous?**

### **A) Notre service de garde :**

Le service de garde de Sts-Anges a vu le jour en 2011. Il a ouvert en collaboration avec le service de garde de Vallée-Jonction pendant 4 ans. En 2015, le service de garde est devenu autonome. Depuis ce jour, le nombre d'enfants fréquentant le service de garde n'a cessé d'augmenter.

### **B) Rôle du service de garde:**

Notre service de garde assure la garde des enfants d'âge préscolaire et scolaire, en dehors des heures de cours, et favorise leur développement global selon les valeurs de notre milieu. Pour cela, les éducatrices planifient des activités éducatives en fonction de leurs goûts, leurs intérêts, leurs âges et leur stade de développement.

### **C) La clientèle du service de garde :**

À l'école de Sts-Anges, le service de garde accueille environ 40 élèves réguliers et 80 élèves sporadiques. Les groupes sont formés selon le niveau scolaire des enfants et une éducatrice est attitrée à chacun des groupes.

### **D) Nos heures et nos dates d'ouverture:**

Notre service de garde est ouvert durant les 180 journées de classe ainsi qu'à la plupart des 20 journées pédagogiques et ce de 6h55 à 17h35. Aussi, lors d'une suspension de cours, le service de garde est ouvert.

Par contre, lors d'une fermeture d'établissement et à la semaine de relâche, le service de garde est fermé.

### **E) Les Locaux disponibles :**

Le local du service de garde est notre lieu de rassemblement principal. Il est adapté pour y accueillir une soixantaine d'enfants à la fois. C'est dans ce local que nous accueillons les élèves le matin ainsi qu'un des deux groupes en fin de journée à tour de rôle. Le midi, les élèves y dînent en deux tablées. Une petite cuisine est annexée au local du service de garde. Nous utilisons celle-ci pour des ateliers de cuisine.

Le local informatique est disponible après l'école pour des activités animées. Ce lieu peut également se transformer en cinéma grâce au tableau interactif.

La bibliothèque est un lieu où nous pouvons aller raconter des histoires aux élèves.

Le gymnase est un lieu très populaire auprès des enfants. Chacun des groupes a la chance d'y aller deux fois par semaine. De plus, nous avons accès à tout le matériel d'éducation physique.

En cas de pluie, le midi, nous avons accès aux salles de classe et au gymnase en rotation des groupes.

## **F) L'équipe du service de garde :**

L'équipe est formée d'environ 5 éducateurs et éducatrices en service de garde ainsi que d'une technicienne. Les critères d'embauche pour devenir éducateur ou éducatrice sont :

- Un 5<sup>e</sup> secondaire ou son équivalent avec une année d'expérience pertinente.
- Un cours de secourisme général à jour (renouvelable aux 3 ans).

Plusieurs ont poursuivis leur formation dans des domaines reliés à l'éducation à l'enfance :

- Formation en éducations spécialisées.
- Attestation d'éducation professionnelle en service de garde.
- Études collégiales en développement de la petite enfance.

**Le ratio est d'un éducateur ou d'une éducatrice pour 20 enfants.**

## **G) Missions du service de garde :**

Le service de garde préconise les mêmes missions que toutes les écoles québécoises qui sont : QUALIFIER, INSTRUIRE et SOCIALISER. Cependant, le volet SOCIALISATION se retrouve particulièrement dans notre milieu. À travers cet aspect, nous développons plus spécifiquement le RESPECT, le PARTAGE et l'AUTONOMIE.

### **LA SOCIALISATION**

C'est à travers les jeux coopératifs et les jeux d'équipe que les enfants développent leurs habiletés sociales.

### **LE RESPECT**

En tout temps, le respect est de mise au service garde. En effet, celui-ci est présent au niveau des relations entre les pairs et les éducatrices. Le respect des locaux et du matériel est également important dans notre milieu de garde.

### **LE PARTAGE**

Au service de garde, le partage est appliqué quotidiennement, autant dans les jeux à la disposition des enfants et dans le matériel de bricolage que dans le partage d'informations et de ressources avec les parents.

### **L'AUTONOMIE :**

Nous offrons aux enfants la possibilité d'essayer, de se tromper, de persévérer afin de réussir. Que ce soit par l'habillement, le découpage, les jeux au gymnase, l'enfant est très souvent appelé à faire des choses par lui-même. Nous donnons aussi beaucoup de responsabilités aux enfants.

### 3. Le développement global de l'enfant

A. Voici un tableau qui résume bien notre vision du développement global de l'enfant. Nous désirons, à travers nos activités et nos interventions, toucher à chacune des dimensions suivantes :

Dimensions	Composantes
Psychomotricité	Motricité globale, Motricité fine, Latéralité, Schéma corporel, Organisation temporelle et rythmique, Organisation spatiale, Organisation perceptive
Cognitive	Habiletés logiques, Créativité, Connaissances, Langage, Compréhension du monde.
Sociale	Conscience des autres / empathie, Relations avec les pairs, Relations avec l'adulte, Sens des responsabilités.
Affective	Confiance/Estime de soi, Autonomie, Expression des besoins et des sentiments.
Morale	Conception du bien et du mal, Acceptation des différences, Intégration des règles et des valeurs.

Référence : PELLETIER, Danièle. L'activité-projet. Le développement global en action. Éditions Modulo, Mont-Royal. 2001. Page 20

### 4. Domaines d'applications

#### A) Notre processus d'interventions éducatives

**L'observation des enfants** : Dans notre milieu, nous ne pouvons pas prévoir de périodes précises pour observer les enfants, c'est pourquoi nous pratiquons l'observation participante, qui consiste à observer les enfants tout en jouant avec eux. Nos observations nous permettent, lors des activités par exemple, de connaître les goûts et les intérêts des enfants. En fonction de ce que nous



observons, nous sommes en mesure, par la suite, de proposer des défis à la hauteur des enfants selon leurs stades de développement. Enfin, lorsque nous voulons observer les attitudes des enfants de façon individuelle, nous le faisons durant les moments de routine et de transition, alors que si nous voulons observer la dynamique du groupe, nous le faisons plutôt durant les jeux coopératifs et les activités qui bougent.

**La planification et l'organisation:** La planification et l'organisation sont deux aspects importants dans l'intervention éducative. Le rôle premier de l'éducatrice est, avant tout, de répondre aux besoins et aux intérêts des enfants. Lorsque nous planifions les activités, nous devons prendre en considération que l'enfant apprend par le jeu et ainsi prendre en compte leurs intérêts en variant les activités. De plus, il est primordial de planifier à l'avance les activités pour faciliter le déroulement de celles-ci. Le matériel et la réservation des locaux doivent être préparés à l'avance. Même si nous planifions des activités, il faut faire preuve de souplesse, car parfois il arrive des imprévus. Par la suite, notre planification est affichée chaque semaine afin que les enfants puissent être au courant des prochaines activités.

**L'intervention démocratique:** Le but de toute intervention est de guider et d'accompagner l'enfant tout en lui laissant une liberté d'action. Dans notre milieu, nous favorisons l'intervention démocratique, car l'opinion des enfants est considérée lors des prises de décision. Cette intervention encourage le partage de pouvoir entre l'éducatrice et les enfants. Ensuite, l'éducatrice met aussi en place les règles de vie en début d'année avec l'aide des enfants. De plus, l'intervention démocratique favorise l'autonomie de l'enfant et sa confiance en lui. Par exemple, lors d'un conflit entre deux enfants, l'éducatrice leur demande de trouver des solutions par eux-mêmes pour régler ce différend afin qu'il ne se reproduise plus par la suite.

**L'auto-évaluation:** Le personnel éducateur doit faire régulièrement une rétroaction de ses attitudes, de ses gestes et de ses interventions. En effet, suite à une intervention, les éducatrices doivent se questionner pour déterminer si elles ont réagi adéquatement ou s'il y aurait des modifications à apporter.

## **B) Types d'activités:**

Notre service de garde voit à ce qu'une multitude d'activités diversifiées soient toujours au programme afin de permettre l'expression des idées, de soutenir le développement global des enfants, de placer l'enfant devant de nouveaux défis et de favoriser sa participation.

**Activités-projets :** L'activité-projet offre une situation d'apprentissage où l'enfant est l'acteur principal. Elle vise le développement global et elle a comme point de départ la proposition d'un projet adapté à l'âge, les intérêts, les goûts et les besoins de l'enfant.

**Les jeux ludiques (libres) :** L'expression « Jeu libre » sert à définir les périodes où les enfants choisissent à la fois, le matériel qu'ils utiliseront, leurs partenaires, le lieu et le déroulement de l'activité. Ces périodes permettent aux enfants de faire des choix, de les assumer, de les évaluer, de modifier : les règles, le matériel, le déroulement... Elles permettent également à l'enfant de côtoyer d'autres enfants sans que l'adulte dirige l'activité en cour; il pourra alors apprendre à prendre sa place, à se définir en tant que participant, endosser différents rôles, émettre ses idées, ses opinions, se faire reconnaître, tenter, découvrir, etc. Finalement, ces périodes sont prévues lorsqu'elles répondent aux besoins de l'enfant de se retrouver dans une situation qu'il a lui-même choisie et qu'il animera à sa façon. Ils sont aussi favorisés et fort à propos lors de périodes d'accueil et de départ. L'éducatrice peut alors avoir des rapports privilégiés avec chacun des enfants et aussi faire des observations dans le but de maximiser ses planifications d'interventions.

**Les activités dirigées :** De façon générale, les activités sont prévues et amorcées par l'adulte qui en supervise directement le déroulement. Elles peuvent être vécues par tous les enfants du groupe en même temps ou par un petit groupe d'enfants. Elles visent habituellement des objectifs précis. Un enfant peut aussi facilement voir à l'animation et à la supervision d'une activité. L'adulte sera alors présent pour la sécurité et le bien-être de tous et pour l'accompagnement de «l'animateur du jour».

**Les activités de routine :** Ces activités sont des situations d'apprentissage qui répondent à certains besoins fondamentaux des enfants. Elles reviennent généralement chaque jour, à heures fixes et constituent le cadre qui sert à structurer la journée.

**Les activités de transition :** Les activités de transition sont des activités simples, souvent courtes, souvent dirigées qui regroupent tous les enfants. Elles servent «d'entre deux» afin d'agrémenter un déplacement ou un moment d'attente entre deux activités.

Concrètement, les activités offertes aux enfants sont les suivantes :

- **Activité physique;** soccer, pili-polo, ballon-chasseur, corde à danser, relaxation, ballon-but, ballon-botté, hockey, mini-hockey, etc.
- **Activité de défoulement;** courses, danse, épreuves physiques, etc.
- **Activité de créativité;** cuisine, bricolage, fabrication de bijoux, jeux de blocs, construction, inventer/essais, improvisation, etc.
- **Activité d'expression langagière et corporelle;** causerie, danse, mime, imitation, improvisation, discussion, chants, comptines, lecture à voix haute...
- **Activité artistique;** danse, improvisation, théâtre, lecture et conception de livre, conception de chorégraphie, origami, initiation à de nouveaux matériaux, peinture.
- **Activité de Technologie;** création de vidéo, photographie, quizz Kahoot, etc.

- **Activité de résolutions de problèmes, de conflits;** conception de règles, utilisation du programme Vers le pacifique, participation à la programmation, expériences scientifiques...
- **Activité de reconnaissance, de considération de l'être humain et de ses efforts, de ses compétences, de ses réussites;** étoile de la semaine, activités récompenses, tableau de mérite...

### C) LES TYPES DE REGROUPEMENTS :

Au service de garde Sts-Anges, nous sommes soucieux d'offrir aux enfants des conditions gagnantes pour son développement et son bien-être. Nombreux sont les enfants qui passent plusieurs heures par jour au service de garde. Il est important de leur offrir des possibilités, des choix quant aux partenaires qui partageront leurs aventures. C'est pourquoi, nous varions aussi judicieusement les types de regroupement et les types d'activités. Donc, au courant d'une même journée, les enfants auront des occasions de jouer :

- Seul;
- En duo;
- En petit groupe;
- En grand groupe;
- Par intérêt ou par goût, seul ou en équipe
- Des enfants peuvent se retrouver à la même activité sans pour autant être tenu de jouer ensemble.

Plus la journée avance dans le temps et plus les activités en petits groupes, en duo ou seul seront privilégiées afin de permettre à l'enfant de vivre des activités avec un niveau : de stress, de bruit, de comparaison et de performance plus bas. Il est plus facile d'évoluer dans ces conditions lorsque la fatigue de fin de journée commence à se faire ressentir.

## **5. Principaux intervenants et rôles de chacun:**

Tous les intervenants de notre service de garde doivent comprendre et intégrer les valeurs du service de garde et se les approprier afin d'être crédibles auprès des enfants et de leur famille respective. Pour que le programme éducatif représente la couleur réelle de notre milieu de vie, l'équipe école, les parents et la communauté doivent bien saisir l'importance de leurs rôles dans l'atteinte et la réalisation des objectifs communs. Chacun interfère à plusieurs niveaux afin de pourvoir au bon développement des enfants. Voici donc la définition de chaque acteur :

### **1- \* Le ministère de l'éducation:**

Le Ministère s'assure que les centres de services scolaires possèdent l'information nécessaire pour organiser un tel service et diffuse toute l'information jugée pertinente.

Le Ministère doit voir à ce que les services de garde soient offerts conformément à la Loi sur l'instruction publique et au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire et qu'ils respectent les règles budgétaires en vigueur. Il détermine les allocations financières selon la déclaration de clientèle en date du 30 septembre. Pour ce faire, il établit un système de contrôle, que ce soit pour un simple échantillonnage ou pour l'ensemble des services de garde.

### **2- \* Le centre de services scolaire :**

Le centre de services scolaire, par l'entremise du responsable du dossier des services de garde, veille à l'organisation et au maintien des services de garde en milieu scolaire. Il offre un soutien aux directions d'école au regard de la qualité et de l'amélioration des services de garde et donne suite aux demandes des conseils d'établissement. Il détermine des modalités générales d'organisation :

- heures d'ouverture de ses services de garde;
- supervision du programme d'activité;
- couverture des activités par les assurances du centre de services scolaire ;
- conformité de la gestion des budgets avec ses politiques et procédures;
- orientations;
- modalités de fermeture en cas d'intempéries ou de forces majeures.

Il s'assure que chaque direction d'école applique les règlements des services de garde. Il facilite l'organisation d'activités collectives dont le but est l'information, la formation et l'entraide.

Il appartient au centre de services scolaire d'établir les règles et les critères relativement à l'engagement du personnel, en tenant compte de la qualification exigée, des prescriptions des listes de rappel et des conventions collectives. Il procède à l'engagement du personnel nécessaire pour assurer, en tout temps, le respect du rapport maximal d'un adulte pour vingt enfants (Règlement, article 6).

Il diffuse les informations administratives, légales et réglementaires provenant du Ministère et en assure une interprétation adéquate par les membres des services de garde. Il établit un lien d'information entre les différentes unités administratives du centre de services scolaire et les services de garde.

Il assure les communications avec le Ministère et répond aux demandes d'information en provenance d'organismes gouvernementaux ou autres.

### **3- \* La direction :**

La direction de l'école applique la politique de gestion des services de garde du centre de services scolaire. Elle transmet la déclaration de la clientèle du service de garde aux services concernés du centre de services scolaire.

C'est la personne responsable des services de garde de son école. Ses fonctions l'amènent à :

- s'assurer de la qualité des services offerts en fonction des ressources disponibles;
- veiller à l'application de la planification des activités;
- coordonner, de façon globale, les ressources humaines, matérielles et financières du service de garde;
- favoriser l'intégration du service de garde et de son équipe à la vie de l'école, et ce, en définissant, entre autres, les conditions qui facilitent la communication entre l'équipe du service de garde, le personnel enseignant et les parents.

Elle s'assure de la cohérence du service de garde en milieu scolaire avec le projet éducatif (Règlement, article 2, 1<sup>er</sup> paragraphe). La direction informe le conseil d'établissement du programme d'activités des services de garde et a la responsabilité de refuser, de suspendre ou d'exclure un enfant.

Elle prépare le budget annuel du service de garde et le soumet au conseil d'établissement pour adoption.

La direction s'assure de la gestion financière du service de garde selon les normes et exigences établies par le centre de services scolaire et en fait rapport au conseil d'établissement.

Elle s'assure de la présence de ressources pour venir en aide aux élèves qui présentent des besoins particuliers.

À ces responsabilités s'ajoutent celles expressément prévues au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire concernant :

- les règles de fonctionnement (article 4),
- la disponibilité d'une personne en cas d'absence (article 7),
- la sécurité des enfants lors des sorties à l'extérieur (article 11),
- le bon état des locaux et du matériel (article 12),

- l'accès à une trousse de premiers soins (article 13),
- la tenue de la fiche d'inscription (article 15 alinéa 1) et celle d'accueillir toutes les représentations ou recommandations du comité de parents du service de garde (article 18).

La direction propose au conseil d'établissement la contribution financière demandée aux parents (tarification) pour le financement des activités du service de garde (LIP, article 95).

#### **4- \* Le conseil d'établissement :**

Le conseil d'établissement joue plusieurs rôles à l'école. En ce qui a trait aux services de garde, il exerce notamment les responsabilités suivantes :

- Adresser au centre de services scolaire une demande pour qu'elle assure, dans les locaux attribués à l'école ou, lorsque l'école ne dispose pas de locaux adéquats, dans d'autres locaux, des services de garde aux élèves de cette école (LIP, article 256) ;
- Approuver l'utilisation des locaux mis à la disposition de l'école pour ses services de garde, en s'assurant que l'espace y est suffisant pour le nombre d'enfants inscrits (LIP, article 93);
- Approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la directrice ou le directeur de l'école (LIP, article 76);
- Adopter le budget annuel des services de garde en milieu scolaire et l'intégrer au budget de l'école. Ce budget doit comprendre les frais dévolus aux parents utilisateurs (LIP, article 95);
- Fixer, sur proposition de la direction d'école, la contribution financière des parents prévue et adopter le budget annuel du service de garde (LIP, article 95);
- Former, s'il le juge utile, un comité de parents utilisateurs (Règlement, article 18). En l'absence d'un nombre suffisant de parents pour constituer un comité de parents utilisateurs, exercer les



responsabilités de ce comité. Recevoir les recommandations et les représentations que lui adresse le comité de parents utilisateurs;

- Répondre aux demandes des parents;
- Informer la communauté des services offerts par l'école (LIP, article 83);
- Donner son avis au centre de services scolaire sur tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services qu'elle dispense (LIP, article 78, 3°) ;

Le conseil d'établissement peut également prendre entente avec un autre conseil d'établissement pour offrir un service de garde en milieu scolaire commun si le nombre d'élèves utilisateurs est insuffisant.

#### **5. \* La technicienne du service de garde :**

Le rôle principal et habituel de la technicienne consiste à concevoir le programme d'activités du service de garde et d'en assurer la supervision afin de poursuivre, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves en tenant compte de leurs intérêts, de leurs besoins et de la réglementation. Elle veille au bien-être général des élèves, tout en assurant leur santé et leur sécurité.

Elle effectue également des travaux techniques reliés au fonctionnement des services de garde, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources financières, humaines et matérielles.

#### **6. \* L'éducatrice :**

Le rôle principal et habituel de l'éducatrice consiste à organiser, à planifier et à animer une variété d'activités favorisant, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves dont elle a la garde, tout en assurant leur bien-être et leur sécurité.

## **7. \* Le Parent :**

La participation des parents est essentielle. Le service de garde doit tout mettre en œuvre pour créer et maintenir une bonne communication et une collaboration étroite avec les parents. De leur côté, ceux-ci doivent faciliter l'établissement de ces liens de collaboration et de communication avec l'équipe du service de garde.

Les parents ont un rôle primordial à jouer dans l'éducation de leur enfant. Comme premiers responsables de leur enfant, les parents qui bénéficient du service de garde doivent :

- Prendre connaissance des règles de fonctionnement et s'y conformer;
- Acquitter régulièrement les frais de garde et respecter les délais convenus;
- S'assurer de posséder toute l'information nécessaire;
- Informer le service de garde de l'état de santé de l'enfant;
- Aviser en cas d'absence ou de retard;
- Vérifier le travail fait par leur enfant suite aux périodes de travaux scolaires;
- Aviser de tout changement au dossier de l'enfant.

Dans certaines situations, le titulaire de l'autorité parentale doit donner son accord pour diverses activités ou sorties.

## **8. \* L'enfant :**

L'enfant constitue l'élément central et fondamental du service de garde en milieu scolaire. Afin que toutes les activités du service de garde se réalisent de façon harmonieuse, l'enfant doit assumer certaines responsabilités. L'enfant devient, en quelque sorte, partenaire de l'équipe du service de garde et de ses pairs dans le maintien d'un milieu de vie enrichissant, sain et agréable.

L'enfant a des besoins et des droits et le service de garde fait en sorte de répondre à ces derniers. Il a aussi des responsabilités. L'enfant doit notamment :

- Participer aux activités dans un esprit de coopération;
- Démontrer une attitude d'ouverture aux activités proposées;
- Apporter ses repas et collations ;
- Respecter les règles de conduite (langage, comportement, respect, etc.)

## **9. \* La municipalité :**

Elle regorge souvent d'une multitude de ressources qui doivent être mises à la disposition de sa population. La disponibilité des locaux et du matériel est un atout majeur pour le service de garde car ils sont souvent vacants lors de nos heures d'opération. En travaillant ainsi en collaboration avec les différents services de sa communauté, elle dessert l'ensemble de sa population, se fait connaître davantage et maximise la rentabilité et la raison d'être de ses nombreuses ressources.

Toutes les définitions marquées d'un \* sont tirées de : [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I\\_13\\_3/I13\\_3R11.htm](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I_13_3/I13_3R11.htm)

## **6. Information aux parents :**

Sur l'heure du dîner : S'il survient un événement ou une blessure, nous vous informerons soit par téléphone ou par un courriel. Pour des suivis ou des demandes particulières vous pouvez téléphoner en tout temps au service de garde.

Après l'école : Le suivi se fait par l'éducatrice en votre présence. Sinon, elle communiquera avec vous par téléphone ou par courriel pour faire le point.

## 7. Notre engagement :

La direction et toute l'équipe du service de garde travaillent ensemble afin d'offrir un milieu de vie sécuritaire à chaque enfant qui fréquente le service de garde. Aussi, nous vous offrons un programme éducatif diversifié pour répondre à tous les champs d'intérêts des jeunes. Toujours en lien avec l'école, notre mission est de socialiser, d'instruire et de qualifier vos enfants afin qu'ils deviennent de bons citoyens.

*Bienvenue à notre service de garde!*

